

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 30 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — matin,	Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	10 — 11 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 4 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

Un journal, après s'être demandé si le programme de l'annexion au Piémont du royaume des Deux-Siciles, et par conséquent de l'unification de l'Italie, se réalisera dans un avenir plus ou moins éloigné, dit que le gouvernement français n'a pas encore été en mesure de se prononcer sur ces importantes questions, mais on assure, dit ce journal, qu'il n'est nullement disposé à laisser séparer la Sicile du royaume de Naples.

Il nous semble que, jusqu'à présent, aucun gouvernement ne s'est trouvé à même d'envisager une pareille éventualité, ni surtout d'exprimer les pensées que lui pourraient inspirer des faits non encore accomplis, une situation qu'on ne peut juger, puisqu'elle n'existe pas.

La même feuille assure que notre escadre de la Méditerranée, si elle se rend en observation sur les côtes de la Sicile, recevrait pour instruction d'user de son influence pour maintenir l'intégrité du royaume de Naples.

A côté de cette version, dont nous ne prenons point la responsabilité, une autre feuille belge prétend qu'à l'occasion des événements actuels, une explication aurait été échangée entre le cabinet de Londres et de Paris, et qu'à cette occasion, le gouvernement français aurait prévenu celui de la Grande-Bretagne que tout envoi de nouvelles forces maritimes dans les eaux de la Sicile serait suivi d'un envoi identique de forces de même nature de la part de la France, bâtiment pour bâtiment.

De plus, selon le même journal, le gouvernement français aurait déclaré qu'il n'entendait prendre aucun engagement de limiter son action dans les complications que pourraient entraîner les suites de l'expédition.

Nous ne savons ce qui en est du mouvement que signalent les feuilles dont nous parlons; ce que nous pouvons savoir se borne aux bruits assez accrédités d'après lesquels l'escadre de la Méditerranée doit partir bientôt de Toulon, où elle va rentrer prochainement, et l'on suppose que si sa destination n'est point indiquée sur les côtes de la Sicile, elle

pourrait bien aller croiser dans le levant, où les grandes puissances seront peut-être appelées avant peu à intervenir, pour calmer une agitation dangereuse et régler une situation dont la tranquillité définitive importe au plus haut degré à l'Europe.

A Messine, la physionomie de la ville est menaçante. La présence de Garibaldi, écrit-on à la *Perseveranza* de Milan, mettra l'île entière en feu. Palerme est un véritable camp militaire. Les feuilles italiennes prétendent que l'abolition de l'état de siège n'est que nominal; on y exerce les mêmes rigueurs, et jamais l'attitude du peuple n'a été plus hostile. A l'intérieur, les insurgés, sans cesse attaqués, tiennent bon et attendent Garibaldi.

Le *Bund* annonce que le conseil fédéral a reçu la réponse du gouvernement espagnol à sa circulaire relative à la question de la Savoie. Le cabinet espagnol déclare qu'il est prêt à prendre part à une conférence qui serait chargée d'examiner la question de savoir comment l'article 92 du traité de Vienne pourra être mis en harmonie, dans l'intérêt de la nationalité suisse, avec les faits qui se sont produits depuis.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les dépêches arrivées à Paris de divers points n'apportent rien de bien nouveau sur le débarquement de Garibaldi. Il se confirme que c'est à Marsala que les deux vapeurs le *Lombardo* et le *Piemonte* se seraient arrêtés. Selon une version du *Movimento*, journal de Gênes, des troupes royales qui s'étaient opposées au débarquement auraient été repoussées.

Mais cette assertion est contredite par l'*Opinion nationale* qui, d'après des bruits dont elle n'indique pas la source, pense que le débarquement a eu lieu sans obstacle, malgré la présence d'une frégate napolitaine et d'un vaisseau de guerre anglais.

Le même journal de Gênes publie une lettre de Garibaldi à M. Robattino, dans laquelle il s'excuse d'avoir pris les bâtiments *Piemonte* et *Lombardo*, à l'insu du gouvernement, et dans l'intérêt de la cause nationale.

A Turin, on croit qu'après que le débarquement a été opéré, la marine napolitaine qui s'y était oppo-

sée, a pu s'emparer du *Piemonte* et a coulé bas le *Lombardo*. On prétendait également que ce débarquement avait coûté quatre hommes à Garibaldi. Des armes et des munitions auraient été débarquées quelques jours avant ainsi que d'autres armes provenant du Levant.

A Palerme, l'agitation a pris des proportions telles que la troupe a dû faire usage de ses armes. Trois personnes ont été tuées, dix blessées et de nombreuses arrestations ont été faites.

Une dépêche de Marseille donne quelques détails sur la démonstration palermitaine. Une foule immense criait : *Vive l'Italie! vive Victor Emmanuel! vive Napoléon!* Les femmes, plus exaltées que les hommes, excitaient ces derniers, et elles insultaient les soldats. Quelques coups de fusil ont été tirés par les troupes. La garnison a été consignée. De nouveaux renforts vont partir.

Un arrêté du gouverneur, prince Castelcicala, porte que, vu les graves méfaits et les actes de sang et de rapine accomplis à Cemina, Petralia, Soltana, Caccamo, Vicari et Particello, par les restes des bandes, défense est faite de porter ou de détenir des armes. — A. Esparbié. (Le Pays.)

L'incident relatif aux deux corvettes anglaises qui se trouvaient devant Marsala, au moment du débarquement des volontaires de Garibaldi, est confirmé par la *Patrie*. Ces bâtiments croisaient, dit-on, depuis plusieurs jours en vue de cette partie de la côte. — Havas.

Un journal annonce que le départ du corps français de la Lombardie est provisoirement suspendu. Cette nouvelle est complètement inexacte. Tous les transports disponibles vont être dirigés sur Gênes pour hâter l'évacuation.

On ajoute, d'un autre côté, que la rentrée en France de la division de Rome aura lieu prochainement, par suite d'arrangements intervenus entre les gouvernements intéressés. — Havas.

Voici le texte de l'exposé des motifs qui ont donné

FEUILLETON

LA MIONETTE.

(Suite.)

XXIX.

La Jeanne Micalon, femme de Marcellin, avait vingt ans, était jolie, bien tournée et réveillée à l'avenant. Mais, si elle avait ces belles qualités, par malheur elle le savait trop. Dès sa première jeunesse, les parents de cette fille lui avaient tant dit et prouvé qu'elle était riche, qu'elle rêvait continuellement coquetterie et fierté. A l'occasion des fiançailles, Marcellin la chargea d'or, lui garnit un placard de robes magnifiques, que la Jeanne regardait avec amour et portait avec orgueil.

Dès le lendemain de sa noce, elle sembla tout accoutumée au caractère triste de son mari, qui s'engagea formellement envers elle à ne jamais contrarier aucun des désirs qu'elle pourrait avoir en fait de toilette ou de parure, tant elle paraissait mettre de bonheur en ces choses.

Peu lui importait que Marcellin ne fût ni bien galant ni bien assidu, pourvu qu'un jour, en revenant du marché, il lui rapportât de chez l'orfèvre du bourg quelque bague d'or ou qu'il lui dit de temps en temps :

— Jeanne, tu devrais te faire tailler quelque robe neuve ou monter un chevelage (1).

Ces goûts, on le comprend, ne peuvent guère s'accorder avec l'économie et le travail. Aussi la Jeanne était-elle vraiment prodigue et peu vigilante. Le père Bouvron, qui fut le premier à reconnaître ces grands défauts, s'en ouvrit à son fils, qui promit d'en parler à sa femme. Mais Marcellin n'en fit rien, tant il craignait de la contrarier et de détruire la bonne intelligence qu'il faisait exister en laissant la Jeanne libre de toutes ses actions.

Les choses continuèrent donc à marcher sur le même pied jusqu'à ce que le père Bouvron, poussé à bout, et ne se fiant pas aux paroles de Marcellin, se décida à parler lui-même. La Jeanne reçut très-mal cet avertissement, qui fut donné cependant avec tous les ménagements possibles. Elle manqua, pour ainsi dire, de respect au vieillard. Marcellin, sensible à cette inconvenance, voulut reprendre sa femme. Alors elle s'emporta, cria, prétendit qu'on la malmenait, qu'on lui plaignait le peu de plaisir qu'elle se donnait. Elle fit plusieurs fois sonner haut le chiffre de son apport de nocces, qui lui permettait, d'être moins chiche et regardante... enfin tout ce que pouvait dire une femme au cœur sec, au caractère hautain. Et dès ce moment, la brouille fut intronisée dans la maison. Le père souffrait comme un martyr de

(1) Coiffure; littéralement: ce qui contient les cheveux ou les pare.

voir non-seulement les affaires de la maison mal dirigées, mais encore Marcellin obligé de subir les caprices d'une femme sans amitié pour lui.

Il croyait, disons la vérité, son fils plus malheureux qu'il ne l'était réellement. Marcellin était incapable d'aimer la Jeanne. Il eût fallu pour cela qu'il pût chasser de son cœur le souvenir vivant de la Mionette. Mais dominé par cette impossibilité, il usait avec sa femme de cette indifférence qui, si elle ne fait jamais les bons ménages n'empêche pas les mauvais. Sans s'inquiéter de l'avenir où il n'osait pas regarder, il vivait de son passé. Quelquefois seulement, en jetant les yeux sur quelqu'un de ses amis mariés avec leur première amante : Que n'ai-je eu le même sort ! s'écriait-il en lui. Mais comme ces convoitises ne faisaient que rendre plus triste sa position présente, il les évitait, les écartait pour se rendormir en quelque sorte dans cette mort du cœur qui était sa vie et qui lui apportait les rêves des autres jours.

XXX.

Marcellin était marié depuis près de deux ans, et il y en avait bientôt quatre que la Mionette avait quitté le village, lorsqu'un matin le bruit se répandit que les Viperiaux étaient revenus. On les avait vus tous les quatre occupés à nettoyer la maison restée fermée pendant leur longue absence.

Le père et le fils, disait-on, n'ont plus le même air

lien au traité du 24 mars avec la France, et présenté par le président du conseil à la chambre des députés de Turin dans sa séance du samedi 12 mai :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de présenter à la chambre le projet de loi qui autorise le gouvernement du roi à exécuter le traité conclu à Turin, le 24 mars 1860, pour la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France.

» Les événements mémorables accomplis il y a peu de temps sont la raison de cet acte politique si important.

» En peu de mois, grâce à l'aide généreuse de l'Empereur des Français, un royaume de onze millions d'Italiens capables désormais de défendre leur propre indépendance s'ajoutait au Piémont qui, pour avoir pris en main la défense de la cause de l'Italie, avait eu ses provinces envahies par les troupes autrichiennes. Ce splendide résultat ne pouvait point ne pas exercer une grande influence sur la politique extérieure du roi.

» La France, qui a pris une si grande part aux batailles livrées, a exposé au gouvernement du roi qu'il n'était pas convenable que le royaume de Sardaigne agrandi ainsi dans son territoire et par le nombre de ses sujets conservât cette ligne de frontière fixée par l'Europe entre les deux pays dans les traités de 1815.

» Le gouvernement français demande, en conséquence, à titre de rectification de frontière, la cession de nos provinces situées au-delà des Alpes. Quelque pénible que fût le sacrifice qui nous était demandé, le roi et ses ministres n'ont point pensé que l'on pût repousser cette demande.

» Convaincu, d'après de récentes expériences, que l'ingratitude est le pire des systèmes politiques, nous ne voulons pas que la France puisse nous reprocher l'aide qu'elle nous a accordée, et qu'elle se croie moins tranquille et moins en sûreté parce qu'elle a pour voisine non plus l'Italie divisée, mais l'Italie des Italiens.

» Cependant, tout en consentant à la cession de ces deux provinces, qui, bien que séparées du reste de l'État par de hautes chaînes de montagnes, ont donné à notre auguste dynastie tant de preuves de fidélité et d'affection, le gouvernement du roi a posé de très-importantes conditions.

» Il a stipulé en premier lieu que la France s'obligerait à observer envers les provinces neutralisées de la Savoie toutes les stipulations existantes à cet égard entre la Sardaigne et la Confédération helvétique.

» Il a demandé en outre que les populations de la Savoie et de l'arrondissement de Nice fussent consultées sur leur réunion à la France et exprimassent leur vote à ce sujet, de la même manière que les habitants de l'Italie centrale ont manifesté leur volonté de ne faire qu'un seul peuple avec les anciens sujets du roi Victor-Emmanuel.

» Il a été ensuite expressément convenu qu'une commission mixte fixerait les nouvelles frontières des deux pays, en tenant compte des nécessités réciproques de défense et de la configuration des montagnes. Cette commission, qui devra se rendre sur les lieux, n'a pas encore terminé les travaux qui lui ont été confiés.

» L'exposant est cependant heureux de pouvoir

dès à présent porter à la connaissance de la chambre qu'en raison de l'accord existant déjà avec le gouvernement français, notre pays restera en possession du cours supérieur de la Roia, de la Tinéa et de la Venubia, comme aussi des plateaux du grand et du petit Cenis, qui font aujourd'hui partie de la province de Maurienne.

» D'autres commissions mixtes ont été chargées de résoudre les questions relatives à la portion de la dette publique afférente aux provinces cédées, ainsi qu'au tunnel du mont Cenis, aux chemins de fer, etc.

» La solution de ces questions, bien qu'elle ne puisse s'effectuer dans un court espace de temps, et qu'elle demande des études et des travaux minutieux et actifs, n'offre cependant point des difficultés telles qu'elles laissent le champ ouvert aux controverses.

» Le gouvernement du roi croit donc qu'il peut suffire pour le moment d'avoir stipulé que ces questions seraient résolues d'accord entre les deux gouvernements, dans le mode le plus conforme aux maximes générales du droit public et à leur convenance réciproque.

» Il a aussi été garanti aux employés qu'en devenant sujets français ils conserveraient leur titre, grade et traitement, étant réservée à tous les habitants des provinces réunies à la France la faculté de rester sujets sardes.

» L'urgence nécessitant de mettre fin à un état d'incertitude qui n'était point sans dangers pour l'ordre public fut cause qu'on dut procéder aux votes dans la Savoie et dans l'arrondissement de Nice avant que le traité ait pu être soumis au parlement, mais sous la réserve expresse de son approbation.

» Après l'adoption de cette forme large du suffrage employée dernièrement dans l'Emilie et dans la Toscane, il n'a pas paru inopportun que le vote du parlement fût précédé de cette solennelle manifestation de la volonté des populations.

» Il reste aujourd'hui au parlement à consacrer ou à repousser cette importante stipulation. En soumettant ce grave document à vos délibérations, l'exposant se borne à faire observer que si toute cession de territoire est toujours pénible et douloureuse, elle l'est cependant beaucoup moins lorsqu'elle n'est point la conséquence de défaites humiliantes, mais la conséquence d'une guerre glorieuse.

» Ce n'est point une concession à un ennemi victorieux, mais une attestation solennelle de la reconnaissance d'un peuple ressuscité envers son généreux allié.

Suit le texte du traité que nous avons déjà publié. (Le Pays.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Indépendance publie la dépêche suivante :
Saint Pétersbourg, 14 mai. — Le Prince Gortschakoff a convoqué, il y a quelques jours, les représentants des principales puissances, excepté le ministre de Turquie, et leur a déclaré que la situation des chrétiens en Turquie est devenue intolérable; que la Russie était sur le point d'adresser à la Porte-Ottomane d'énergiques réclamations en faveur des chrétiens, et qu'elle espérait obtenir à cet effet la coopération des autres puissances.

On apprend également que M. de Budberg, qui doit remplacer M. de Kisseleff comme ambassadeur

russe à Paris, a pu arriver à la réalisation d'une entente complète entre la France et la Russie.

Turin, 14 mai. — Le conseil provincial de Chambery a adressé une note au gouvernement sarde, demandant la prompt application du traité de cession, afin d'éviter les dangers de l'incertitude qu'entraînerait sa trop longue suspension.

L'Opinion assure que la discussion du traité aura lieu la semaine prochaine.

Londres, 15 mai. — Le Times dit que l'Angleterre ne saurait oublier qu'elle s'est engagée à maintenir l'intégrité de l'empire ottoman et que ses efforts dans ce but ne devraient pas se ralentir au moment où la Russie médite une nouvelle mission Mentschikoff, et où l'on voit retourner à Constantinople M. Lavalette, qui a soulevé jadis la question des lieux saints. — Havas.

Le Pungola, de Milan, contient la lettre suivante d'un des volontaires de l'expédition de Garibaldi :

« Du camp de Garibaldi, près... le 7 mai.

« L'ami X... vous aura écrit de Gènes que nous nous sommes embarqués à Gènes, avant-hier, sur le Piemonte, commandé par Garibaldi en personne, et sur le Lombardo, capitaine Bixio.

» Nous avons navigué pendant toute la journée d'hier; la mer est très mauvaïse, aussi presque tous nous avons plus ou moins souffert du mal de mer. Toutefois nous sommes tous de bonne humeur et plus que jamais pleins d'ardeur pour affronter le danger, et courir aux combats où nous mène le héros de l'indépendance italienne.

» Ce matin nous avons jeté l'ancre à Talamone, tout près d'Orbitello, à l'extrême limite de la Toscane sur les frontières des États du Pape, et nous y avons campé. Nous sommes toujours et nous nous appellerons toujours les chasseurs des Alpes.

» A peine avons-nous débarqué que Garibaldi a fait lire l'ordre du jour devant chaque compagnie.

» Fait dans le style énergique et vigoureux du vainqueur de San-Fermo, cet ordre du jour rappelle l'abnégation et le dévouement à toute épreuve des chasseurs des Alpes qui, sans s'inquiéter des dangers, des sacrifices, des privations, se sont couverts de gloire et ont remporté de si éclatantes victoires. Notre mot d'ordre est : L'Italie et Victor-Emmanuel.

» Nous sommes plus de 1,500, répartis en 7 corps, sous les ordres de Bixio, Lamara, Anfossi, Cairoli, Scotti, Carini et Orsini. Nous avons dans nos rangs bien des hommes qui portent plusieurs chevrons.

» Le général s'enveloppe d'un mystère impénétrable plus que jamais. La première halte en Toscane a pour but de dépister les navires qui pouvaient nous suivre. Nous devons être ralliés par d'autres bâtiments. Satori et Sacchi sont à l'état-major.

Voici la proclamation adressée par Garibaldi à tous les Italiens. Nous la reproduisons à titre de renseignement :

PROCLAMATION.

« Italiens,

» Les Siciliens se battent contre les ennemis de l'Italie et pour l'Italie. Les secourir avec de l'or, des

de vagabonds et de fainéants. La Mionette, de plus en plus jolie, est toujours mise fort simplement, mais avec tant de goût, tant de finesse, qu'on dirait une grande dame en négligé. Quant à la petite Claudette, c'est aujourd'hui une fille fort avenante qui ne rappelle guère la mendicante d'autrefois; on voit qu'elle a reçu les leçons de sa sœur et en a profité. On ajoutait : Les voyant de retour, des voisins leur ont parlé. Ils ont répondu très-honnêtement à tous. Ils reviennent, disent-ils, au village avec la ferme intention de faire oublier les choses passées. Une ouvrière du dévidage a demandé à la Mionette si elle pensait retourner à l'atelier. Non, a-t-elle répliqué, nous avons pris une certaine quantité de terres de M. le maire, que mon père et mon frère feront valoir. Moi, je m'occuperai du ménage et des choses de la maison. La Claudette ayant appris à coudre et tailler les robes chez une des premières maîtresses de la ville, je ne doute pas qu'en se conduisant bien elle n'ait bientôt trouvé des pratiques pour exercer son état, car elle a beaucoup de goût et d'adresse.

En effet, on vit les deux hommes prendre possession des biens amodiés et se mettre courageusement au travail. La Mionette, levée avant le jour, couchée la dernière, menait régulièrement et son ménage, qui brillait comme pas un, et son étable, qui reçut deux ou trois moutons d'abord, une vache ensuite; et sa basse-cour, qui se peupla de tout un petit monde voletant, criailant et coque-

tant. Bientôt la Claudette fut renommée comme habile couturière aux modes nouvelles. On se disputait ses journées. Tant et bien donc firent les Viperiaux, que, s'ils conservèrent encore leur nom, ils acquirent une réputation aussi bonne qu'elle avait été mauvaïse. Nul ne parut se souvenir de leur passé, et chacun applaudissait à leur présent.

Les adorateurs, ça va sans dire, vinrent à la Mionette; car, en outre qu'elle était jolie, bien faite, économe et sage, tout faisait prévoir qu'au train dont marchait la maison un jour viendrait où il y aurait à faire un partage de conséquence. Mais la Mionette semblait continuer son ancienne conduite à l'égard des poursuivants. Je ne me veux point marier, disait-elle. Seulement, si on lui demandait le pourquoi, elle ne répondait plus comme autrefois : C'est que je veux entrer en religion. Non, mais prenant un certain sourire qui la rendait encore plus jolie, plus fraîche, plus gracieuse, elle repartait de sa douce petite voix d'oiseau : C'est que je suis trop vieille à présent. Elle avait un peu plus de vingt-deux ans.

Cette réponse moqueuse qu'elle jetait en riant suffisait toutefois pour écarter les amoureux. On était si mal venu à essayer des douceurs à son adresse, que les plus obstinés se rebutaient bien vite comme usant d'une peine perdue. Elle était cependant affectueuse au dernier point pour ses proches. Son père, son frère, sa sœur, avaient d'elle les plus tendres preuves d'amitié. Et le Blanchet,

le petit Blanchet, revenu de la ville aussi, n'était point oublié. Ombre vivante de sa maîtresse qu'il suivait ou devançait partout, il était par elle embrassé, fêté, choyé, caressé. Le soir, quand la famille veillait en cercle devant le foyer, et que la Mionette s'asseyait enfin pour se reposer un peu d'une active et remuante journée, le Blanchet sautait sur ses genoux, s'y couchait en rond, et s'endormait bientôt. Elle le flattait de la main, tenait sur lui ses yeux baïsés, et semblait toute songeuse. Parfois aussi, au lieu de prendre place autour de l'âtre pendant la veillée, la Mionette descendait vers la Loire et n'en revenait qu'après une grande heure. Aucun de la famille ne savait où ni comment elle avait passé le temps, et aucun n'eût osé le lui demander, tant elle était considérée chez elle comme la douce et bonne maîtresse, et tant on aurait craint de sembler la soupçonner de choses dont on la savait bien incapable. Quand le moment venait où par hasard elle prenait le chemin des oseraies, il se pouvait bien faire que les autres se dissent tout bas : Voilà la Mionette qui s'écarte. Mais aucun d'eux ne se fût avisé de la suivre même des yeux. C'était bien assez du Blanchet, qui, lui, ne se faisait pas appeler.

Quand Marcellin apprit le retour de la famille Gervais, son cœur battit bien fort à la seule idée de rencontrer, de voir la Mionette.

L'occasion s'en présenta bientôt. Un des champs affermés par les Viperiaux bornait la vigne des Bouvrons.

armes, et surtout de son bras, c'est le devoir de tout Italien.

« Ce qui a causé les malheurs de l'Italie, ça été l'esprit de discorde, ça été encore l'indifférence d'une province pour le sort de l'autre.

« Le saint de l'Italie a commencé le jour où les fils de la même terre ont couru au secours de leurs frères en danger.

« Si nous abandonnons à eux-mêmes les braves enfants de la Sicile, ils auront à combattre les mercenaires du Bourbon et de plus ceux de l'Autriche et ceux du pape qui règne à Rome.

« Que des peuples, des provinces libres élèvent haut la voix en faveur de leurs frères qui combattent! qu'ils envoient la généreuse jeunesse là où ou lutte pour la patrie!

« Que les Marches, l'Ombrie, la Sabine, la campagne de Rome, le pays napolitain s'insurgent afin de diviser les forces de nos ennemis!

« Si les villes n'offrent pas à l'insurrection une base suffisante, que les plus résolus se jettent par bandes dans les campagnes.

« Un brave trouve partout des armes! Au nom de Dieu, n'écartez pas la voix des lâches qui se prélassent devant des tables bien garnies!

« Armons-nous; combattons pour nos frères; demain nous combattons pour nous.

« Une poignée de braves qui me suivirent sur les champs de bataille de la patrie marche avec moi à la rescousse. L'Italie les connaît; ils apparaissent quand sonne l'heure du danger. Bons et courageux compagnons, ils consacreront leur existence à la patrie; ils lui donneront la dernière goutte de leur sang, ne cherchant d'autre récompense que celle de leur conscience irréprochable.

« Italie et Victor-Emmanuel! c'était notre cri de guerre en passant le Tessin: il retentira jusqu'aux rochers embrasés de l'Etna.

« A ce cri prophétique du combat, répété des grands monts d'Italie jusqu'au mont Tarpéien, croûtera le trône ébranlé de la tyrannie, et tous se lèveront comme un seul homme.

« Aux armes donc! Terminons d'un seul coup nos misères séculaires. Prouvons au monde que c'est bien sur cette terre qu'a vécu la forte race romaine.

« G. GARIBALDI. »

On lira également avec curiosité l'ordre du jour suivant que Garibaldi a adressé à ses compagnons:

« Mai 1860, à bord du Piémont.

ORDRE DU JOUR.

« Corps de chasseurs des Alpes.

« La mission de ce corps sera, comme elle le fut déjà, basée sur l'abnégation la plus complète en vue de la régénération de la patrie. Les braves chasseurs serviront et serviront leur patrie avec le dévouement et la discipline des meilleurs corps militaires, sans autre espérance, sans autre prétention que celle d'une conscience sans tache.

« Aucun grade, aucun honneur, aucune récompense n'attirèrent ces braves; le danger disparu, ils rentrèrent dans la modestie de la vie privée, mais l'heure du combat sonnant, l'Italie les revoit encore en première ligne, allègres, pleins de volonté et prêts à verser encore leur sang pour elle. Le cri de guerre des chasseurs des Alpes est le même qui retentissait, voici un an, sur les bords du Tessin:

Une après-dînée, la Mionette sarelait du froment pendant que Marcellin liait des cepes. Ils furent longtemps sans se parler; car c'était à peine s'ils osaient regarder l'un du côté de l'autre. Enfin, comme en suivant les rangées de la vigne, il avait été amené tout près de l'endroit où travaillait la jeune fille, il s'aventura, non sans avoir hésité longtemps:

— Bonsoir, Mionette, fit-il. — Bonsoir, Marcellin, répondit-elle, sans presque lever les yeux, et tout en continuant à arracher la nielle et les barbeaux (bluets). — Te voilà donc heureusement revenue au village, et pour toujours? dit-il encore. — Oui, répliqua-t-elle en prenant lentement son pas de manière à s'éloigner de Marcellin. — Allons! c'est tant mieux, ajouta-t-il d'un air tout embarrassé; car il voyait bien qu'elle refusait de converser avec lui. Pour ma part, j'en suis bien aise. — Merci, Marcellin; bonsoir, dit la Mionette.

Et, s'étant redressée, elle alla sarelait à l'autre bout du champ.

Marcellin comprit encore mieux le refus de la jeune fille, et continua tristement sa besogne.

Quelques instants après, il fut dérangé par sa femme qui venait le chercher pour quelque affaire à traiter au village où on l'attendait.

(La suite au prochain numéro.)

Italia e Vittorio Emanuele! Et jeté par nous, ce cri partout donnera l'épouvante aux ennemis de l'Italie!

Là se bornent encore une fois, écrit au *Pays* son correspondant de Turin, sous la date du 13 mai, les renseignements et détails que je puis donner sur l'expédition qui tient en ce moment, tant de vœux d'une part, tant de craintes de l'autre, enchaînés avec elle.

M. le comte de Cavour a pris, plus fortement que jamais, le parti de se tenir sur une réserve extrême de réponses en présence des interpellations toujours croissantes de la diplomatie étrangère. On assurait ce matin que le comte avait cru, d'un autre côté, devoir envoyer M. le chevalier Nigra, à Paris, des explications détaillées pour être mises sous les yeux de l'Empereur lui-même, avec prière de soumettre à la haute approbation de Sa Majesté Impériale l'importance vitale qui existe pour le gouvernement de Victor-Emmanuel de ne rompre avec aucun parti dans ce moment critique.

Cette prudence d'attitude de la part de notre premier ministre a fait beaucoup remarquer hier, à la séance de la chambre, quelques paroles du secrétaire général du département des affaires étrangères, M. Carutti, par lesquelles cet ami et ce confident intime de M. de Cavour n'a pas hésité à montrer comme prochaine peut-être une nouvelle époque de dangers et de victoires pour nos soldats.

FAITS DIVERS.

S. A. I. le grand-duc Nicolas, frère de S. M. l'empereur de Russie, qui est arrivé lundi au soir à Paris, a été reçu dès mardi matin par l'Empereur.

— Le comte de Montemolin et le prince son frère, n'ont fait que traverser Paris. Ils se rendent à Londres.

— Nous extrayons de l'intéressante publication de M. Torgan, *les Grandes usines de France*, les curieux détails suivants sur le triage des chiffons dans les papeteries:

On fait d'abord un premier choix des linges brodés, car il y a souvent de ravissantes broderies dans ces débris: des mouchoirs tout passémentés de chiffres et d'armoiries, de gracieux petits bonnets ornés d'entre-deux de Valenciennes, bordés de point d'Angleterre; des manchettes de point d'Alençon, des cols de point de Venise qui devaient faire si bien sur du velours émeraude, des garnitures d'oreiller brodées au plumetis, des volants de jupons festonnés et déchiquetés à roues, à palmes, à feuilles de chêne, ou bien quadrillés comme une grecque, des chemisettes délicates encore garnies de leurs rubans de soie.

Il est impossible de regarder sans émotion ce tas, qui, même à l'état de chiffon, constitue encore une sorte d'aristocratie de la loque, se vendant jusqu'à soixante francs les cents kilogrammes aux administrations de chemins de fer, parce que toutes ces aspérités de la broderie et de la dentelle sont excellentes pour essuyer les pièces graissées des locomotives. Quelques morceaux assez bien conservés tenteraient un peu trop, si l'on n'y veillait, la probité des déshuisées, qui ne croiraient pas mal faire en garnissant avec ces débris d'élégance les pantalons de leurs enfants.

Ces richesses sont la très-rare exception, et les autres chiffons sont classés en fins, très-fins, moyens et bulles; les colorés forment une classe à part. Dans notre dernière visite à Essonne, le tas des chiffons brodés se trouvait à côté de celui des filets de pêcheurs. Le contraste était brusque et frappant: l'extrême misère et le plus dur travail touchant au plus grand luxe et à la plus molle paresse. Un peu plus loin était un autre tas de filets qu'une teinture au sulfate de fer avait rendu d'un beau rouge brun: ils arrivaient des bords de la Manche, échappés aux frimas et aux tempêtes, et c'est avec leurs fibres qu'on prépare le papier marron qui sert le soir aux femmes à faire des papillottes devant un bon feu: et pendant que nous les regardions, notre pied heurtait quelque chose de résistant et de flexible, c'était une épaulette blanche.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Une réunion des propriétaires de marais salans de l'Ouest a eu lieu le 5 mai à Nantes. Dans une pétition qu'ils ont adoptée à l'unanimité, ils sollicitent des mesures en faveur de leur industrie. Les sels provenant de l'Est et du Midi ne contiennent que des parties absolument sèches et sans eau de cristallisation, et l'expérience a prouvé qu'ils gagnent en poids par le contact de l'air. Il n'en est malheureusement pas ainsi des sels de l'Ouest, qui contiennent de 750 à 14 p. 100 d'eau de cristallisation, et pourtant la douane accorde une bonification de

3 p. 100 aux premiers et de 5 p. 100 seulement aux seconds. Il est donc évident que les sels de l'Ouest subissent une perte réelle, arrivant sur les marchés avec une diminution de poids sur laquelle les droits ont été perçus. (Maine-et-Loire).

CONCOURS HIPPIQUE EN 1860 A PARIS.

Prolongation du délai fixé pour l'inscription des déclarations.

Le Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur,

A l'honneur d'informer MM. les éleveurs que Son Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient d'accorder une prolongation de huit jours pour l'inscription des déclarations relatives au concours hippique qui se tiendra à Paris du 17 au 23 juin, en conséquence, ces déclarations seront reçues au ministère (division des Haras) jusqu'au 28 mai courant.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

D'après une dépêche électrique de Turin, hier, dans l'après-midi, le comte Canofari, ministre de Naples à Turin, a remis à M. de Cavour, une note très-vive du commandeur Carafa, par laquelle ce ministre des Deux-Siciles déclare le gouvernement sarde responsable de l'expédition de Garibaldi, l'accusant d'y avoir aidé et s'attachant à établir l'impossibilité du départ de l'expédition sans la pleine connaissance et l'appui, ouvert ou secret, de la Sardaigne.

Le cabinet de Turin se défend de cette accusation en alléguant qu'il a empêché le départ de deux autres bâtiments chargés de volontaires et prêts à rejoindre Garibaldi. (*Opinion nationale*). — F. Morband.

Marseille, 15 mai. — On prétendait à Rome que quelques milliers de Romagnols menaçaient de pénétrer dans les Marches. Une concentration de troupes a été ordonnée pour empêcher la violation du territoire.

Un article officiel a paru dans le *Journal de Rome* contre le séjour du roi Victor-Emmanuel dans les Romagnes. — Havas.

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES DE FRANCE.

Service de la ville de Saumur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir de la Saint-Jean 1860, les ateliers, magasins et bureau de l'administration seront transférés rue Verte, près le Champ-de-Foire.

(241) Le régisseur, AUBEUX.

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon: 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (26)

TAXE DU PAIN du 16 Mai.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 17 c. 50 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 15 c. » m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 12 c. 50 m.

BOURSE DU 15 MAI.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 69 60

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 93 50.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié, à Saumur, rue Cendrière, 8.

Demande en séparation de biens.

D'un exploit du ministère de MAURICEAU, huissier à Saumur, en date du quinze mai 1860, enregistré,

Il résulte que M^{me} Marie Ivon, épouse du sieur Henri-Mathieu Lepron, boucher, demeurant à Saumur, quai de Limoges.

A formé contre son mari sa demande en séparation de biens.

Pour extrait.

Saumur, le 16 mai 1860.

(244) BEAUREPAIRE, avoué-licencié.

Etude de M^e **BODIN**, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 10 mai 1860, enregistré,

Il appert :

Que la dame Renée Hoblot, épouse du sieur Pierre Routiou, marchand de chevaux, demeurant à Doué, ladite dame comparant par M^e Bodin, son avoué, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 15 mai 1860.
(242) Signé : R. BODIN.

Etude de M^e **LE BLAYE**, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A ARRENTER

Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS, ville de Saumur, rue Saint Jean, n^{os} 15 et 17.
S'adresser audit notaire. (243)

Etude de M^e **LE ROUX**, notaire.

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS,

Situés à Saumur, Grand'Rue, Ayant appartenu à Alexis Ploquin, couvreur.
S'adresser à M^e **LE ROUX**, notaire.

A VENDRE

En totalité ou en trois lots,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Pèyers, n^o 22, qui servait d'habitation à M^{me} **LE ROUX DES ROMANS**.

Cette maison se compose d'un corps de logis principal, cour, servitudes de toute espèce, parterre, jardin et serre.

S'adresser à M^e **DUTERME**, notaire à Saumur. (234)

A VENDRE OU A LOUER.

JOLIE MAISON

Avec beau jardin bien affrûté.

Situés au Pont-Foucard, commune de Bagnaux, rue des Pauvres.

S'adresser à M^e **DUTERME**, notaire à Saumur. (235)

A VENDRE

La **MAISON** occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint Jean.
S'adresser à M^e **MAUBERT**, huissier.

Déposé au Tribunal de commerce.

EAU ARCHELAIS

Procédé infailible pour faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.

Dépôt central chez M. **L. PETIT**, coiffeur, rue du Change, n^o 10, à Tours.

Cette Eau, dont l'efficacité est incontestable et si justement appréciée par les personnes qui en ont fait usage jusqu'à ce jour, ayant été approuvée par la médecine, et soumise à l'examen de chimistes distingués, a été reconnue inoffensive pour l'usage externe et bienfaisante pour le cuir chevelu.

Ne renfermant que des principes régénérateurs et n'étant composée uniquement que de sucs de plantes toniques, elle lutte contre les calvities les plus prononcées et prévient celles qui tendraient à se déclarer.

Prix : 3 fr. et 5 fr. le flacon.

On fait des traités à forfait. — On garantit, dans l'espace de 4 mois, un bon résultat.

POMMADE ARCHELAIS

Prix : 2 francs le pot.

Renfermant les mêmes principes que l'Eau, elle en seconde les bienfaits effets et, après la régénération de la chevelure, elle en entretient la finesse et la souplesse.

Dépôt, à Saumur, chez M. **TURMEAU**, coiffeur, rue d'Orléans. (168)

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée.
S'adresser à M. **GIRARD** fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10. S'adresser à M. **MORICEAU**, rue de Fenet, 36.

A VENDRE

Présentement,

UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ

Dans le meilleur quartier de Saumur.

Toutes facilités seront accordées.
S'adresser au bureau du journal.

CHIEN PERDU.

Il a été perdu, samedi 5 mai, un chien couchant, à poil ras, blanc et n'ayant que deux taches orange, l'une à la naissance de la queue et l'autre à la joue. Il porte un collier au nom de M. de Vallois, propriétaire à Saumur.
Prière de le remettre à son propriétaire, rue du Petit-Thouars. (238)

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La **REVUE** de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8^o, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement : 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. **COSNIER** et **LACHÈSE**, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

Imprimerie et librairie d'**ERNEST MAZEREAU**, place de la Bœuffeterie, 11, à Loudun (Vienne).

EN VENTES

AVIS A MES VOISINS CULTIVATEURS

Par CH. **KARCZEWSKI**.

Prix : 2 francs 25 centimes.

P.-S. On peut se procurer cet ouvrage au bureau du journal et chez tous les libraires.

Saumur, imprimerie de P. **GODET**.

52 numéros par an. — Paris. 6 fr. — Départements. 8 fr.

5, rue Coq-Héron, 5.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE

Une science ou un art ne s'acquiert que par le travail.

Le travail dépend de l'énergie de la volonté.

Vouloir, c'est pouvoir.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

Le but de l'**ÉDUCATEUR POPULAIRE** est de mettre à la portée de tous, par un bon marché exceptionnel et à l'aide de méthodes nouvelles, qui abrègent considérablement le temps des études, la connaissance des langues anciennes et modernes, des sciences exactes et des sciences d'observation, des arts utiles et des arts d'agrément. Son enseignement encyclopédique et complet répond aux aspirations de notre époque, avide de savoir et de connaître.

L'**ÉDUCATEUR POPULAIRE** s'adresse à la fois aux pères et aux mères de famille, auxquels il facilite, en l'agrandissant, la tâche de l'instruction de leurs enfants; aux instituteurs et institutrices, qui l'accueilleront comme un auxiliaire bienvenu dans la continuation et l'extension de leurs études; aux adultes qui voudront acquérir par eux-mêmes cette instruction que leur position sociale ne leur a pas permise; aux élèves de nos lycées et de nos écoles, pour compléter, par des aperçus nouveaux, l'enseignement du programme universitaire; à tout homme d'intelligence enfin qui veut sérieusement s'instruire, ou aider au développement intellectuel de

ses semblables.

L'**ÉDUCATEUR POPULAIRE** publie les *Grands Hommes du peuple*, par Ernest **BARRAND**, Gustave **BONNIN**, etc., série de biographies des plus intéressantes, qui a commencé par Franklin, Dapoytren, les deux Bronel, Georges Stephenson, et qui continuera par Bernard de Palissy, l'émailleur; Jacques Laffiti, le banquier; Papin, le créateur de la machine à vapeur; Arago, le savant; Duguay-Trouin, le marin; Broussais, le systématisateur; Laennec, l'Hippocrate moderne; Montyon, le bienfaiteur; Béranger, le poète; Fourier, l'utopiste; l'abbé de l'Épée, le révélateur des sourds-muets; Swedeborg, l'illuminé; Paracelse, l'alchimiste; Jeanne-d'Arc, sauveur de la France; Hume, le spirite; Jeanne Hachette, l'intépide; Joe Smith, fondateur des Mormons; Roger Bacon, l'inventeur de la poudre à canon; Descartes, le philosophe; Grétry, le musicien, etc.

L'**ÉDUCATEUR POPULAIRE** publie des cours de langue anglaise, allemande, latine, française, d'après

La science est la source du bien-être et de la prospérité.

Les hommes ne diffèrent entre eux que par l'éducation

La misère est fille de l'ignorance.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

une méthode nouvelle, simplifiée. En moins d'un an, le lecteur peut écrire et parler ces diverses langues. Plus tard, il donnera le grec, l'italien, l'espagnol, etc.

L'**ÉDUCATEUR POPULAIRE** publie un cours de musique, remarquable par la concision, la clarté et la netteté des préceptes. M. A. Jeanno, son auteur, n'oublie aucune des notions qui se rattachent à cet art admirable.

L'**ÉDUCATEUR POPULAIRE** publie, sur un nouveau plan, un traité d'arithmétique, d'après la méthode d'invention qui consiste à suivre l'ordre logique des idées, en vertu duquel les mathématiques ont été créées par l'homme. Il est dû M. Victor **BLANDIN**, qui continuera les sciences exactes par la géométrie, l'algèbre, etc.

L'**ÉDUCATEUR POPULAIRE** publie un cours de tenue de livres, par M. J. **SCHNEIDER**, science indispensable pour conserver et acquérir la fortune.

Un grand nombre d'articles bibliographiques, signés par MM. **JOUFFROY**, Auguste **PAGET**, Ed. **MARAUX**, donnent de la variété au journal.

S'adresser au bureau de l'**ÉDUCATEUR POPULAIRE**, rue Coq-Héron, 5.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,